

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2022-001

Date de convocation : **31 janvier 2022**

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le **7 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL, LIOT.

Mmes MARCILLIERE, MABON, REVOL, NEVEU, LAFONT.

Pouvoir de M. MOREL à M. BAREILLE

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport d'orientations budgétaires qui a été envoyé aux délégués et examine :

- l'évolution des tarifs de l'eau
- l'évolution des recettes : les recettes sont stables. La recette principale est la surtaxe qui est d'environ 3 300 000€/an (en légère hausse par rapport à 2020).
- l'évolution des dépenses : les dépenses de fonctionnement sont également relativement stables.
- l'évolution de la dette : le capital restant dû s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 956 558.73 €. L'annuité pour 2022 sera de 63 681.99 €.

Le programme de travaux pour 2022 pourrait s'établir comme suit (y compris travaux prévus en 2021 mais non encore réalisés) :

- Renouvellement : 3 500 000 € HT pour le programme 2022 (+ 419 000 € restant sur le programme 2020 et 2 717 000 € restant sur le programme 2021)
- Renouvellement électro mécanique : 100 000 € HT (+ 500 000€ restant sur le programme 2021)
- Réservoir du Recret : 650 000 € HT (2021)
- Surpresseur de Thurins : 100 000€ HT (2021)
- Entretien des bâtiments : 150 000 € HT (+ 86 000 € restant sur le programme 2021)
- Téléréleve : 825 000 € (2021)
- Bornes de puisage : 200 000 € HT (2021)
- Actualisation du schéma directeur : 100 000 € HT (2021)

M. le Président explique que si l'on souhaite conserver un rythme de renouvellement satisfaisant (environ 1%/an) et installer la téléréleve (coût total d'environ 3 000 000 €) sur l'ensemble du syndicat tout en assurant le fonctionnement du syndicat et les travaux d'entretien, le besoin de financement serait d'environ 4 260 000 €/an.

Deux solutions sont envisagées :

- Recourir à l'emprunt
- Augmenter légèrement le prix de l'eau (au moins du niveau de l'inflation)

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président
Daniel JULLIEN

RECU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20220207-2022_001D08